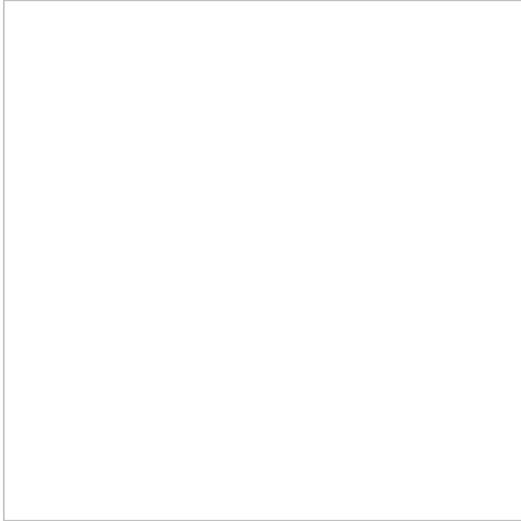


Rejoignez le collège des habitants du conseil de développement de la métropole du Grand Paris !

Vous souhaitez participer à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines? Devenez membre du collège des habitants du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev).



- Les membres du [Conseil de développement](#) sont associés à l'élaboration des **documents de planification stratégiques** et à **l'évaluation des politiques métropolitaines** (cadre de vie, aménagement, mobilité, environnement, logement, attractivité...). Ils agissent également dans une **démarche prospective** qui questionne l'avenir de la Métropole.
- Le [Conseil de développement](#) anime le débat public en lien avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur l'**expertise citoyenne** pour apporter une aide à la décision aux élus en émettant des avis, des préconisations et des propositions sur tous les sujets qui concernent le projet métropolitain et, plus largement, les enjeux de société. Enfin, il anime le débat public, encourage les dynamiques citoyennes et identifie les signaux faibles des évolutions du territoire et de la société de façon générale.
- Le [Conseil de développement](#) est une **instance consultative apolitique** qui inscrit son action dans un dialogue bienveillant et respectueux des opinions de chacun. Ce n'est donc pas un lieu de contestation. Aucun élu n'est membre d'un conseil de développement.

[Inscrivez-vous en ligne du 7 avril au 14 mai 2021 via ce formulaire](#)

Les conditions :

- **vous habitez dans l'une des 131 communes de la Métropole ;**
- **vous avez plus de 18 ans ;**
- **vous êtes inscrit sur les listes électorales ;**
- **vous n'avez pas de mandat politique ;**
- **vous n'avez jamais été membre du Conseil de développement.**

Tirage au sort

Fin mai 2021, les candidatures recevables feront l'objet d'un tirage au sort sous contrôle d'un huissier de justice dans le respect de la parité homme-femme. Une information sera effectuée pour l'ensemble des candidats.

La participation au conseil de développement vous engage !

La participation au Codev est fondée sur le volontariat et sur l'envie de contribuer, dans un état d'esprit constructif et à titre bénévole, aux politiques de développement du territoire. Sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires, des réunions trimestrielles en séance plénière ainsi que des réunions mensuelles dans le cadre des groupes de travail sont à prévoir sur Paris ou en visioconférence durant la durée de la mandature qui dure trois ans.

Plus d'informations : [codev@metropolegrandparis \[dot\] fr](mailto:codev@metropolegrandparis.fr) (codev[at]metropolegrandparis[dot]fr)

Publié le 09 avril 2021